1ère. ANNÉE. No. 7. MANITOBA. JEUDI 13 JUILLET, 1871.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres, et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

DEUXIÈME FRAGMENT.

30 Octobre 18...

Une tempête.—Des Infirmes sauvés.—Une Veillée.—Le grenadier Bruno.—Les Commandements de Dieu expliqués par lui.—M. Dumas.

Quelle journée! Herman en entrant ce matin dans ma chambre m'a annoncé, ce que je savais du reste, qu'une tempête affreuse avait régné toute la nuit, et que plusieurs arbres de la cour avaient été renversés. j'avais entendu le vent et la mer mélant leurs mugissements, et j'avais pour ainsi dire senti ma petite maison remuer sus ses fondements. Je redoutais quelque sinistre, et ma pensée n'avait pas quitté la côte.

j'ai demandé à mon fidèle Herman de faire seller mon cheval, et je me suis disposé à parcourir la plage, il a voulu me suivre et j'y ai consenti.

Quoique le vent se fût apaisé, je ne regardais pas la bourrasque comme calmée, je prévoyais un redoublement de mauvais temps.

J'ai gagné Saint-Pierre promptement; et, de loin, j'ai compté toutes les barques amarrées au Perray; cette vue m'a rassuré, un pêcheur m'a affirmé que personne de ce petit port n'avait été en danger. J'ai suivi la côte; aux rochers de Saint-Côme, les débris d'une barque ont frappé mes yeux. J'ai mis pied à terre, j'ai scrupuleusement tout examiné, et je n'ai rien aperçu qui pût m'éclairer sur ce naufrage.

A une petite distance de là, un vieux marin m'a rassuré en me disant que la barque était à lui, qu'il l'avait mal attachée la veille et qu'il l'avait vué se briser sur le rocher. Il était triste, ce pauvre homme, car cette nacelle, quoique bien vieille, était son gagne-pain. Le prix auquel il l'estimait était très-faible; j'ai pu le trouver dans ma bourse; il est parti presque consolé.

Je rentrais après une course de quatre heures, heureux de n'avoir pas rencontré d'autre affligé, et j'avais pris le chemin de terres. Je gravis le sentier qui conduit au haut du Grand-Tertre; j'ai vu, dans une largeur de cent mètres au plus, les arbres renversés les uns sur les autres, et le bois présentant une vaste clairière dans toute sa profondeur. Plus de doute, un tourbillon terrible a désolé cette contrée. Dans la petite plaine, les pommiers jonchaient la terre de leurs débris, ou gisaient brisés sur le sol. A la lisière des champs, est située une pauvre chaumière habitée par un malheureux infirme, sa vieille femme et une fille idiote. J'ai pressé ma course dans cette direction; et bientôt, à la place de cette cabane isolée, je n'ai aperçu qu'un amas de ruines. J'ai frémi en songeant à ce qui avait pu arriver; et, par mouvement instinctif, j'ai mis mon cheval au galop.

La chaumière n'existait plus, elle avait été renversée totalement: les murs, la toiture ne formaient plus qu'un informe monceau.

A peu de distance, j'ai vu l'idiote assis sur un arbre renversé, elle chantait; il m'a été impossible d'obtenir d'elle le plus petit mot.

Nous nous sommes précipités vers les ruines Herman et moi, et nous avons cru entendre quelques soupirs. Comment, livrés à nos propres forces, remuer ces décombres et arriver aux malheureuses victimes qu'elles recouvrent? Le village le plus voisin est à demi-lieu. Herman part et va chercher des secours.

Je continue un travail stérile, je remue les pièces de bois brisées, j'écoute et j'entends de temps en temps des gémissements, je sens mes forces se doubler, je travaille avec ardeur, mais hélas! sans succès. J'arrive à un pan de mur que je ne puis attaquer ni avec mes mains, ni avec le lévier qui jusqu'a-lors m'a servi. Mais Herman a fait diligence et je le vois, à peu de distance, arriver guidant un charriot rempli de travailleurs que d'autres jeunes gens suivent de loin au pas de course.

Nous organisons un travail régulier, prudent; les pioches attaquent le mur, et bientôt les gémissements se font mieux entendre. L'appréhension de mes cinq compagnons est égale à la mienne. Les précautions les plus minutieuses sont prises; nous parvenons à découvrir que les pièces de charpente forment une sorte de bereeau en-dessous du pan de mur que nous déblayons. Vingt hommes vigoureux arrivent à la suite du curé et du maire, bons vieillards auxquels la charité a rendu des jambes. Bientôt nous apercevons le misérable grabat sur lequel, protégé par une poutre, repose le paralytique Herman se précipite par une étroite ouverture, il arrive de débris en débris auprès de ce malheureux qui, couvert de platras et de pierres, vit encore et indique de l'œil le coin où sa pauvre femme gemit. J'ai suivi Herman, je puis observer qu'une sorte d'éboulement nous sépare de la vieille femme qui pousse des cris de douleur. Les cordes nous sont jetées.

L'infirme est dégagé et hissé en haut. Il est expirant pour ainsi dire, mais il faut sauver l'autre victime, et comment? La voûte qui nous couvre ne tient à rien; nous sommes séparés d'elle par les débris qui soutiennent cette voûte; le regard si sûr d'Herman à tout mesuré, il se retourne vers moi avec decouragement.

Un vigoureux jeune homme nous a rejoints, il est enfourché sur une solive presqu'en équilibre; il entend comme nous, il voit comme nous, il juge comm nous.

"Remontez, me dit-il, le danger est trop grand, je me dévourai."

"Pas seul, a répondu Herman, vous ne savez pas à qui vous vous adressez, mon bon ami."

J'ai aperçu un pan de mur qui tient encore, et nous voilà essayant une vraie sape à l'abri de ce mur. Dieu nous a guidé, car le trou que nous pratiquons est justement en face du lit de la vieille femme, et bientôt nous sommes en position de la dégager; elle est sauvée, mais la peur lui a enlevé le peu de raison qui lui restait.

Nous sortons de là sains et saufs, et il serait difficile de redire avec quelles acclamations nous sommes reçus.

Je veux m'arracher à cette ovation, je demande mon cheval; mais Herman me fait observer qu'il est une heure, que nous n'avons pas dejeûné, et que, si je me regardais, je remarquerais que je n'ai plus d'habit et que je ne puis parcourir les quatres lieues qui nous séparent de notre demeure dans cet état. La reflexion était juste, j'acceptai avec reconnaissance l'hospitalité que m'offraient à l'envi l'un de l'autre le maire et le curé. Le premier l'importa, car il était positif que j'avais grand besoin de changer de vêtements; la soutane du pasteur était moins à ma taille que la blouse du premier magistrat de la Neuville.

On exigea que je montasse dans le chariot en compagnie des autorités. Dans un autre étaient le pauvre paralytique et sa femme, l'idiote suivait. Les secours les plus intelligents avaient été donnés à ces malheureux, et il parut que la seule chose à faire était de les conduire à l'hospice où ils seraient bien traités. Les mesures nécessaires furent prises par l'excellent homme qui administre ce village depuis 40 ans. Je trouvai chez lui l'accueil le plus cordial. Il était veuf; sa fille ainée, qui ne s'était pas mariée, tenait la maison et dirigeait, outre ses sœurs, la petite famille de son frère qui, veuf aussi, remplissait un emploi dans une contrée éloignée. Mon hôte, riche propriétaire cultivateur, mais simple dans ses habitudes, avait donné une excellente éducation à ses enfants, et l'aisance ainsi que le bonheur, se remarquaient partout dans sa demeure. On m'installa dans une bonne chambre étincelante de propreté. Des vêtements bien chauds, un bon feu et un excellent diner, que le curé partagea, m'eurent bientôt remis de mes fatigues. Herman prétendait que nous avions lui et moi une singulière figure, recouverts de blouse et coiffés de bonnets de coton.

La tempête a redoublé pendant le diner, et force m'a été de consentir à passer la soirée à la Neuville, ce qui cause une grande satisfaction à mon serviteur peu disposé à rentrer au Buisson, en costume normand.

Le soir venu, la fille de mon hôte a demandé à voix basse à son père, si la veillée aurait lieu, car depuis la veille ces réunions d'hiver avaient recommencé. J'entendis la question et je demandai l'explication de cet usage. Il me fut répondu que la St. Michel venuê, les gens du village se réunissaient dans la vaste étable de M. Dumas, le maire, pour y travailler chaudement.

J'ai opiné pour qu'il ne fût rien dérangé à cette habitude, tout en faisant observer qu'elle entraine avec elle de très-graves inconvénients et même des périls imminents pour les mœurs, quand les deux sexes y sont réunis; et sur les instances de mon hôte, je me suis engagé à aller aussi à la veillée, ce qui a plu beaucoup à tout le monde, excepté à Herman, qui n'a pu comprendre que j'apparusse en blouse et en bonnet au millieu des jeunes filles et des garçons du village.

A Continuer.

Legislature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

Séance du 12 Avril 1871.

La Chambre se forme en comité général sur le bill de l'hon. Procureur Général, relatif aux contrats faits par les femmes mariées.

L'hon. M. BOYD au fauteuil.

Le bill n'a qu'une clause ainsi conçue:

1. Si un contrat est fait par une femme mariée, de terres qu'elle possède de plein droit ou dans lesquelles elle peut avoir un intérêt, soit par Douaire ou autrement, il aura le même effet que s'il était fait par une femme non mariée, pourvu qu'elle reconnaisse devant un juge de paix que le contrat fut ainsi fait par elle de son propre consentement et sans contrainte de le part de son mari et pourvu aussi que telle reconnaissance soit certifiée dans l'acte qu'en fait le juge de paix.

M. DUBUC dit que l'intention du bill est d'empêcher qu'une femme mariée puisse être forcée par son mari à signer un contrat. La clause obtient cet effet là sans doute. Mais elle ouvre la porte à un abus qui pourrait avoir de graves inconvénients. D'après cette clause, une femme pourra aliéner non seulement les biens qu'elle possède de plein droit, mais même les biens dans lesquels elle n'a qu'un intérêt, tel que douaire ou autrement. Et tout le monde comprend que des aliénations de ce genre ne doivent pas se faire par une femme sans le consentement de son mari. De ce qu'elle n'est pas contrainte par son mari, comme elle doit le déclarer, il ne s'en suit pas qu'elle a obtenu son consentement.

Et dans le cas où elle voudra faire une aliénation de ce genre, à l'insu de son mari, elle ne pourra pas avoir la moindre hésitation à déclarer qu'elle n'y a pas été contrainte. Il propose en amendement que les mots "conjointement avec son mari," soient ajoutés après les mots "femme mariée" au commencement de la clause.

M. NORQUAY propose en amendement à l'amendement, que les mots "et avec son consentement" soient ajoutés après les mots "sans contrainte de la part de son mari."

M. HAY dit qu'il ne comprend pas la nécessité du dernier amendement.

L'hon. M. CLARKE s'oppose fortement aux deux amendements.

L'amendement de M. Norquay est mis aux voix et perdu.

L'amendement de M. Dubuc est emporté sur division.

Contre l'amendement:—Les hon. MM. Clarke, Girard, Howard et Boyd.—Pour:—Le reste de la Chambre.

L'hon. M. CLARKE dit que l'amendement a reellement tué le bill. Il prétend que le membre de la Baie St. Paul ferait aussi bien de proposer que le bill soit rejeté complètement, et commence à discuter le mérite de l'amendement.

M. DUBUC rappelle l'hon. Ministre à l'ordre, en lui faisant remarquer qu'il n'est pas permis de discuter un vote de la Chambre. Il peut s'il le désire, proposer que le vote soit rescindé, mais il ne doit pas le censurer.

L'Orateur reprend le fauteuil, et le bill subit sa troisième lecture et passe.

Bill pour incorporer l'Evêque de St. Boniface.

Ce bill a été fortement attaqué et a soulevé beaucoup de discussion plus ou moins acrimonieuse en Chambre et dans la presse, tant de Manitoba, que dans Ontario et Quebec. Avant de rapporter les débats qu'il a suscités, nous exposerons les faits et les circonstances qui ont accompagné sa passation.

Un peu avant l'ouverture de la session, M. Dubuc fut chargé de préparer ce bill, et y introduisit une clause limitant à 5,000 acres l'étendue de terre que l'Evêque pourrait acquérir en outre de ce qu'il possédait déjà.

Quelques jours après, un projet de bill pour incorporer l'Evêque de Rupert's Land fut communiqué à M. Dubuc. Ce bill ne fixait aucune limitation à l'étendue de terre qui pouvait être acquise et possédée par le dit Evêque.

M. DUBUC croyant qu'il était à propos de rendre les bills uniformes et mettre les deux évêques sur le même pied, retrancha, de son bill la clause de limitation.

C'est ainsi que le bill fut présenté, sans limitation de terre, dans les premiers jours de la session. Après sa 1ère lecture le bill fut référé au comité des bills privés.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'introduction de ce bill, et sa prise en considération au comité des bills privés, le bill pour incorporer l'Evêque de Rupert's Land fut présenté, non pas conforme au projet communiqué à M. Dubuc, mais avec une limitation de 5,000 acres de terre.

Voilà ce qui a fait crier sur tous les tons que l'Evêque de St. Boniface était un ambitieux qui voulait accaparer toutes les terres, tandis que l'Evêque de Rupert's Land se contentait de 5,000 acres.

Nous ne voulons pas insinuer qu'il y eut la moindre intention malveillante de la part de ceux qui ont changé le premier projet du bill de l'Evêque de Rupet's Land. Le malentendu est venu de ce que le changement a eu lieu sans que l'auteur de l'autre bill en eut connaissance.

Lorsque la question de limitation fut d'abord soulevé, la raison donnée pour cette limitation était qu'il convenait de mettre les deux évêques sur le même pied. M. Dubuc fait remarquer que son bill ayant été présenté le premier, c'était à l'auteur du second bill a modifier le sien pour les rendre uniformes.

On allégua ensuite que les Evêques pourraient acquerir toutes les terres de la Province, et empêcher le développement du pays. A cette appréhension numotivée, il fut répondu qu'il était bien évident pour tout le monde que ni l'un ni l'autre évêque n'avait l'intention de se faire spéculateur sur les terres, au detriment des intérêts du pays. Ce n'était là qu'un prétexte.

On ajouta que dans d'autres pays les corporations religeuses de ce genre ne pouvaient posséder qu'une quantité limitée de terre.

L'hon. M. CLARKE et M. Dubuc démontrèrent que les raisons qui avaient motivé ces limitations n'existaient plus. Autrefois, les corporations possédaient en main morte, pouvant toujours acquérir sans jamais aliéner. Mais aujourd'hui, les corporations religieuses sont sur le même pied que les individus. Pourquoi priver l'évêque d'acheter les terres qu'il voudra, quand le premier particulier pourrait acquérir toute la Province?

M. DUBUC se déclara prêt à amender son bill et à inclure la clause de limitation si on pouvait trouver une raison valable pour cette modification. La crainte d'accaparement des terres par les évêques n'était qu'un prétexte insultant pour les deux chefs ecclésiastiques.

La discussion avait origine au comité des

bills privés. Mais la motion de limitation avait été perdue.

La question fut de nouveau soulevée en comité général de la Chambre.

MM. Norquay et Sutherland se prononcent fortement pour la limitation, pour les raisons alléguées plus haut.

L'hon. M. CLARKE parla habilement et énergiquement en faveur du bill original, se prononçant contre la limitation. Il dit que c'était un reste de barbarie du moyen-âge, qu'il ne convenait pas de ressusciter ici.

L'hon. M. GIRARD se prononça positivement en faveur du bill sans limitation. Il montra que la loi fixait une limitation suffisante, en déclarant que les biens de l'Evêque devaient être employés pour des fins de charité, de religion et d'éducation.

L'amendement pour fixer la limitation a 5,000 acres de terre fut proposé par M. Norquay et perdu sur division.

Pour: Les hon. MM. Boyd, Howard, MM. Bunn, Bird, Dr. Bird, Spence. Cunningham, Norquay, Sutherland.—9.

Contre: Les hon. MM. Clarke, Girard, MM. Beauchemin, Lemay, Klyne, Schmidt, Dubuc, McKay, Breland, Royal.—10.

La clause orignale passe, ainsi que les autres clauses. Le Comité se lève et le bill est rapporté sans amendement.

M. DUBUC propose la 3ème lecture.

M. HAY dit que comme président du comité, il n'avait pu prendre part à la discussion, mais maintenant il doit se déclarer fortement contre le bill. Il eut proposé un amendement semblable à celui qui vient d'être défait. Il ne croit pas que les corporations religieuses doivent posséder de grandes étendues de terre. La chose a été considérée comme une malédiction dans les autres parties du monde. Et, en commençant notre carrière politique, nous irions jeter toutes la terre entre les mains du clergé. Les deux riches corporations pourront en 10 ou 15 ans monopoliser toutes les terres. Il préfèrerait voir le pays désert et inhabité que de le voir monopoliser par une dénomination religieuse quelconque. Il ne comprend pas pourquoi l'un ou l'autre évêque chercherait à s'incorporer, si ce n'était dans quelque but de spéculation.

L'hon. M. HOWARD dit qu'il ne peut endosser les raisons avancées par M. Hay, mais il partage les mêmes idées sur le fond de la question, et croit que ces corporations devraient être limitées.

L'hon. M. CLARKE releva les paroles de M. Hay, et montra l'inconvenance d'un tel langage. Accuser de spéculation les deux hommes honorables et estimables qui représentent les deux corporations épiscopales, lorsqu'il est connu que ces hommes se sacrifient pour leurs semblables et marchent sur les pas du Rédempteur, c'est montrer peu de confiance dans les corps religieux et faire injure aux deux évêques.

Sur proposition de l'hon. M. Clarke, la Chambre s'ajourne.

---

17 Avril, 1871.

La discussion sur le bill d'incorporation est reprise.

Une foule de spectateurs encombre les galeries.

M. HAY repête ses arguments contre le bill.

L'hon. M. CLARKE lui répond avec beaucoup de modération et d'habileté. Il propose que le débat soit ajourné au 20 courant.—Adopté sur division.

Testaments.

La Chambre se forme en comité général, M. Schmidt au fauteuil.

Toutes les clauses du bill sont adoptés sans amendement.

M. DUBUC propose d'ajouter une clause à l'effet de rendre légal le testament olographe.—Adopté.

Traverses.

Le bill de M. Girard relatif aux traverses est pris en considération en comité général.

M. McTAVISH au fauteuil.

M. ROYAL propose en amendement que les traverses sur la rivière Assiniboine, ne tombent pas sous le bill.—Adopté.

D'autres amendements sont également adoptés, et le bill passe.

Le bill de l'hon. M. Boyd, pour incorporer la compagnie de télégraphe du Nord Ouest est pris en considération et adopté sans amendement.

Le bill de M. Dubuc pour régler les divisions électorales de la Province est pris en considération, discuté et adopté.

Subsides.

L'hon. M. CLARKE propose secondé par M. Girard, que des subsides soient accordés à Sa Majesté.—Adopté.

(A continuer.)



ST. BONIFACE.

JEUDI 13 JUILLET, 1871.

Les Terres.

Nous revenons encore sur cette question. C'est la question du jour, question brûlante et délicate. Pour les métis, c'est leur patrimoine et celui de leurs enfants. Pour les émigrés, c'est le morceau de terre promise qu'ils ont entrevu dans leurs rêves dorés, lorsqu'ils quittaient les plaines arides et desséchées du grand désert qui porte le nom d'Ontario. Pourquoi faut-il qu'il y ait conflit? Il y a pourtant bien assez de terres inoccupées dans la Province. Pourquoi les nouveaux venus s'obstinent-il à se fixer sur les réserves prises par les métis? Ils viennent à Manitoba chercher fortune, et travailler a développer les richesses de notre sol fertile. Tout le monde les verra avec plaisir, s'ils se montrent amis de la justice et désireux de respecter les droits de chacun. Sont-ils partis d'Ontario avec l'intention arrêtée de dépouiller de leurs terres les gens du pays, ou bien ont-il été conseillés d'agir ainsi en arrivant au milieu de nous? Il semblerait pourtant, qu'en arrivant en un pays étrangers. qui nous accueille avec bienveillance et où l'on veut devenir citoyen, la première chose à faire devrait être de se montrer soumis aux lois, à l'autorité, et respecter les droits de ceux qui sont nés dans ce pays et l'ont fait ce qu'il est.

Il est constaté qu'une cinquantaine d'émigrés sont établis sur la réserve des métis de St. Charles. Des les premiers jours de leur arrivée, ils ont été avertis et notifiés de partir; mais ils ont refusé positivement de le faire, et se sont mis à travailler. Où ils croient que les métis n'ont pas de droits, ou ils veulent fouler ces droits aux pieds. Que peuvent-ils allèguer pour leur justification? S'ils n'y avait pas d'autres terres libres, ils pourraient prétendre, non pas avec justice, mais enfin avec un semblant d'excuse, qu'il leur faut s'établir quelque part. Mais non, il y a des millions d'acres de belles terres inoccupées. Encore une fois, pourquoi se mettre, au mépris de toute justice, sur les terres qu'une nation entière considère comme son héritage? Le fait est que quelques-uns des nouveaux venus, se sont fixés non-seulement sur des terres comprises dans la réserve, mais sur des lots occupés par des particuliers, et sur lesquels des travaux avaient été faits. S'il semble y avoir conflit d'occupation, il ne pourra pas y avoir conflit de droit, et la loi devra prononcer. Il sera regrettable d'en venir a une difficulté légale sur une question aussi propre à exciter. La difficulté légale pourrait bien finalement en amener d'autres, et ce serait réellement déplorable.

Puissent les arpentages se faire au plus tôt, et la question être réglée définitivement!

Il parait que l'importation de liqueurs spiritueuses dans le Nord-Ouest se pratique sur une jolie échelle, malgré la sévérité des réglements qui les prohibent. M. Robert Hamilton, de Norway House, écrit au *Manitoban* pour faire connaitre cette infraction à la loi; et dit qu'un parti équippé à Manitoba, a cotoyé les bords du Lac Winnipeg, pour vendre aux sauvages des boissons enivrantes. Il attire l'attention sur le fait que la personne désignée comme en charge du bateau en question, est un employé bien connu d'un homme qui occupe une position élevée dans la Province,

Trois autres personnes, MM. A. R. Setter, Chs. S. Crow, et Jos. Daniel, aussi de Norway House, ont certifié le même fait, déclarant qu'ils ont rencontré à la Tête du Chien sur le Lac Winnipeg, un parti de Saultéux dans un état d'ivresse bestiale. Ces Indiens ont déclaré qu'ils avaient eu cette boisson d'un nommé Robert Cook, qui se trouvait en charge d'un bateau à quelque distance.

Les arpentages vont enfin commencer. Deux des arpenteurs, venus par les Etats-Unis, sont ici depuis la semaine dernière. Les autres arriveront prochainement par le Lac des Bois. Ils doivent se diviser d'abord en deux partis, dont l'un commencera à arpenter les terres occupées, et l'autre, les terres inoccupées. Ensuite chaque parti se divisera en six ou sept sub-divisions, qui arpenteront en même temps, à autant d'endroits différents. Pour cette saison, on se bornera à partager la province en carrés de 12 milles, comprenant quatre townships. Les carrés seront marqués par des poteaux de bois, avec une levée; les townships seront désignés par des bornes de fer.

Nouveau Journal.

Nous avons reçu le premier numéro du *Manitoba Libéral*, journal qui vient d'être fondé à Winnipeg. par M. Stewart Mulvey. Il a des paroles de conciliation que nous aimons à entendre, lorsqu'il dit qu'il convient d'oublier et de travailler à faire disparaitre les petites dissensions passées et que les différentes parties de la population doivent marcher de concert vers le *progrès* et la prospérité de la Province. Mais nous aurions désiré le voir joindre l'exemple à la parole. Nous remarquons avec regret que dans les premières lignes même de son prospectus, il ait cru devoir référer aux difficultés passées en des termes qui ne sont nullement conciliateurs.

Les funérailles de M. Hill ont eu lieu jeudi dernier à St. James. Son Excellence y assistait, ainsi qu'un grand concours de personnes. La cérémonie réligieuse fut accomplie par l'Evêque de Rupert's Land assisté du Revérend M. Pinkam.

M. Louis Paré, jeune médecin canadien français, est arrivé du Canada, vendredi soir par le *Selkirk*. Le Dr. Paré est gradué de l'Université Victoria de Cobourg, et a suivi son cours médical à l'école de Médecine et de Chirurgie de Montreal. Il a quitté une bonne clientèlé à Lachine, sa paroisse natale, pour venir à Manitoba, et a l'intention de se fixer à St. Boniface. M. Paré nous arrive avec de bonnes recommandations. Nous avons tout lieu de croire qu'il sere encouragé. Nous lui souhaitons du succès dans les cas qu'il aura à traiter.

Le premier parti d'ingénieurs et d'arpenteurs qui doivent faire l'exploration du chemin de Fer Pacifique du Nord est arrivé vendredi soir. Il se compose de MM. Moberly, de Toronto; Ermatinger, Campbell, Radisky, de Montreal; Peters, Pratt, et Nugent. Ils sont à faire les préparatifs de l'expédition, et devront commencer leurs opérations bientôt.

Mardi soir, vers 10 ou 11 heures, un bruit infernal s'élevait de Winnipeg et faisait frémir les échos environnants. Des bords silencieux de St. Boniface, notre oreille était déchirée par le discordant mélange des sons étourdissants qui arrivaient jusqu'à nous.

Nous tâchâmes de deviner quel pouvait être ce vacarme. Impossible. Nous crûmes entendre des sons de cloches, des bruits de chaudière, de marmite, d'enclume, de machine à vapeur, de cataracte. des coups de fusil, des cris, des hurlements, des miaulements. Etait-ce une légion de lutins dansant leur rondes fantastiques? un escadron des armées de Beelzébuth faisant retentir les fanfares du ténébreux empire? une saturnale des plus célèbres sorciers et jongleurs sauvages, évoquant les esprits de l'autre monde? un carnaval de tous les vieux manitous du Nord, furieux de voir l'envahissement de leurs domaines par l'homme de la prière? Non ce n'était rien de tout cela. La cause de ce bruit était plus prosaïque. C'était un charivari, à l'occasion du mariage d'amour d'un citoyen des pays civilisés, avec une beauté primitive des tribus indigènes du Nord-Ouest; ou pour parler plus vulgairement, avec une *squaw*.

La brêche du mur que l'on démolit à Fort Garry, augmente chaque jour. Elle s'étend maintenant depuis le bastion du coin Sud-Est jusqu'au bastion du milieu.

Winnipeg se développe promptement. Un nombre considérable de bâtisses s'y élèvent continuellement, et la ville s'agrandit sur tous les points à la fois. Un fait à remarquer, c'est la rapidité avec laquelle se font les constructions. A tel endroit qui était une prairie déserte il y a un mois ou deux, on est tout surpris d'y trouver une superbe bâtisse déjà occupée.

On nous informe que l'honorable Juge Johnson doit arriver bientôt du Canada, pour tenir le prochain terme de la Cour générale qui aura lieu vers le milieu du mois d'août.

Nouvelles du Canada.

L'hon. M. Vail, Secrétaire Provincial de la Nouvelle-Ecosse est à Ottawa, pour affaire concernant les bâtisses provinciales d'Halifax.

L'hon. M. Mitchell est absent de la capitale pour encore deux ou trois mois.

L'Union des Législatures des Provinces Maritimes seraient vue favorablement à Ottawa.

La cité de Montréal a encore une fois la disgrâce de soutenir une lutte électorale contre le notoire Médéric Lanctot. Ce dernier ne représente aucun parti: il est renié, et pour causes, par ses anciens partisans politiques.

Une grande démonstration réformiste a eu lieu à Brant, Ontario, vers le 20 juin dernier. Plusieurs des chefs du parti de la réforme ont pris la parole, entr'autres, MM. Rymal, McKenzie, Blake.

Nouvelles d'Europe.

Le Figaro dit que les Princes d'Orléans vont se rendre à Freehsdorff, où ils attendront en silence la décision du pays. Thiers a lancé un décret pourvoyant à l'établissement d'une légion de gens d'armes mobilisés pour maintenir l'ordre à Versailles,

On a adopté en France le système du corps d'armée prussien.

En France, les chefs de l'état font des efforts pour tenir abattue la faction des communistes qui semble être encore puissante; et qui prépare dans l'ombre de nouveaux méfaits.

En Engleterre on s'occupe encore du Traité de Washington.

Les Prussiens se reposent sur leurs lauriers, et donnent aux différents corps de troupes restés sur le territoire français, le nom d'armée d'occupation en France.

En Espagne, la majorité des Cortès veut forcer le roi Amédée à accepter la résignation du cabinet, et un parti puissant travaille à détroner le roi lui-même.

En Italie, la grande question du jour est l'entrée à Rome de Victor Emmanuel, qui a dû s'effectuer le 2 juillet. Le roi galant homme veut aller se joindre au prince Humbert dans l'inauguration d'assemblées pour pratiquer l'exercicè de la carabine.

Le Souverin Pontife, a reçu le 21 juin dernier, les députations de presque toutes les puissances, qui sont allées le féliciter sur sa 25ème année de pontificat.

L'archevêque de Paris est mort avec le courage et la sérénité d'un martyr. En réponse aux insultes de ses exécuteurs, il a dit: "Ne profanez pas le mot de liberté; c'est a nous seuls qu'il appartient, car nous mourons pour la foi et pour la liberté."

Dans une de ses séances secrètes, la Commune de Paris a mis à prix la tête de M. Thiers. Son assassin devait recevoir 200,000 francs.

Cette idée doit venir de M. Pyat, qui déjà avait promis de léguer sa fortune à celui qui tuerait Napoléon III.

L'agitation en Autriche pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape continue toujours. Dernièrement vingt deux évêques ont envoyé une requête dans ce sens à l'empereur qui n'a pas encore donné de réponse.

La petite ville d'Alatri est restée, malgré tout, fidèle au Pape, son Souverain. On vient d'y faire une démonstration publique en l'honneur de Pie IX, et de protester courageusement contre le crime sacrilège de l'envahissements de ses états. Ni les menaces de l'officialité Piémontaise, ni son or, ni ses caresses, rien n'a pu empêcher ces

héroïques enfants du Pape de se former en une immense procession et de faire retentir leur montagne des cris connus de "Vive Saint Siste et Pie IX!"

L'université de Rome a bien changé de caractère depuis qu'elle est tombée sous le contrôle absolu du gouvernement de Florence. Ses chaires ont été envahies par un certain nombre de prêtres naufragés et de laïques libéraux. Une adresse de sympathie signée par 25 de ces traitres a été récemment présentée à l'hérétique Dollinger et le Pape s'est vu forcé de dénoncer cette conduite scandaleuse. Cependant, dix-huit des Professeurs n'ont pris aucune part à l'affaire et ont protesté publiquement contre la démarche de leurs confrères.

Vingt-deux Evêques Autrichiens ont demandé au Gouvernement de mettre en œuvre toutes les ressources de la diplomatie pour régler la question Romaine et de déclarer nettement que l'Autriche entend qu'on s'arrête enfin sur les garanties d'indépendance qu'on prétend accorder au Pape. De Beust n'a rien voulu répondre de satisfaisant; mais la *Gazette de Breslau* soutient que la Chancellerie de l'Empire est à organiser un Congrès de concert avec le Gouvernement de Florence et que les Cabinets de Londres et de Bruxelles y ont déjà donné leur concours. Il parait que M. Thiers se serait contenté de répondre, que la France s'en tient strictement aux clauses de la Convention de Septembre 1864; et il a, en conséquence, ordonné à M. de Choiseul de s'opposer de toutes ses forces au changement projeté de la Capitale d'Italie.

Le malheur rapproche de Dieu, et les gouvernants français commencent, parait-il, à en pouvoir entendre prononcer le nom sans sourire. Un jeune député M. Cazenove de Pradine, ayant eu le bon courage chrétien de proposer que des *prières publiques* fussent demandées par le gouvernement, pour obtenir du ciel la fin de la guerre civile qui vient de plonger sa patrie dans le sang, le vaillant général Dutemple se leva et dit: "Un jeune et brave soldat vient de proposer que des prières publiques soient faites pour demander à Dieu de mettre un terme à nos malheurs. Mais on n'a pas parlé de l'extrême urgence de cette mesure. Savez-vous bien Messieurs, comment, dans leurs manuels d'éducation, les peuples étrangers ont appris à nous qualifier? Ils nous appellent le peuple impie!

Je demande donc que la proposition soumise soit acceptée d'urgence."

Toute la Droite vota pour ainsi qu'une forte partie de la gauche.

Le jour où le cœur de la France sera tourné vers Dieu, sera aussi celui du retour de toutes ses gloires.

Rien n'est puissant comme un homme en prière.

La Chambre des Lords a adopté hier le bill qui permet au Canada d'organiser des provinces dans le territoire compris entre la Puissance et les côtes du Pacifique.

Le recensement de l'Angleterre est terminé et il est officiellement annoncé que la population de l'Angleterre et du pays de Galles est de 22,700,000 et celle de l'Irlande de 5,400,000.

La famine est si grande ce printemps à Téhéran, capitale de la Perse, en Asie, que l'on rapporte que le peuple mourant de faim a tué et mangé 50 enfants.

On nous transmet la prière suivante, que le Saint-Père récite tous les jours et qu'il a, dit-on, lui même composée:

"O Marie, conçue sans péché, regardez la "France, priez pour la France, sauvez la "France! Plus elle est coupable, plus elle a "besoin de votre intercession. Un mot a "Jésus reposant dans vos bras et la France "est sauvée.

"O Jésus obéissant à Marie, sauvez la "France."

Nouvelles Diverses.

—Nous publions encore aujourd'hui l'annonce des Ecoles. Nos lecteurs feront bien de se rappeler que c'est Mardi prochain, 18 Juillet, qu'ils auront à choisir leurs commissaires et devront se rendre en foule à l'assemblée de paroisse qui aura lieu à cet effet.

— Les examens annuels du Collège de St. Boniface sont commencés lundi dernier, et se continueront pendant toute la semaine. Chaque élève doit pouvoir rendre compte de toutes les matières qui ont fait le sujet de ses études, durant le cours de l'année. L'examen est un stimulant efficace: il excite le travaille, encourage le talent, proclame le succès, et fait miroiter aux yeux des élèves studieux la récompense si chère de leur labeur.

— On ne s'occupe plus aujourd'hui du Père Hyacinthe, malgré le bruit qu'il fait pour réveiller sa renommée et empêcher son nom de tomber dans l'oubli. Il est à Rome cherchant une église pour prêcher. Les églises se ferment devant lui par ordre du Pape, et des clubs seuls sont ouvert.

— Les statistiques des suicides montrent qu'il y a plus d'hommes que de femmes qui se tuent. Les femmes préfèrent se noyer, les homme se flambent la cervelle. Plus de célibataires se suicident que de gens mariés, et plus de personnes divorcées que de veufs.

— Il y a 800,000 femmes de plus que d'hommes en Angleterre.

—Le *Courrier* de Louisville dit qu'en creusant une citerne à Jeffersonville on a trouvé à 12 pieds de la surface, le squellette d'un géant d'au moins 12 pieds de longueur. Le crâne fut brisé par les ouvriers, mais il restait assez des os de la face et des machoires pour faire reconnaître des restes humains d'une grosseur monstrueuse. Les os des jambes ont trois pieds de longueur.

— Un nègre sur la plantation de Gibraltan Kingston, Jamaïque, aidé par une femme, a saisi un petit garçon, l'a mutilé et a bu son sang. Il lui a coupé ensuite la lèvre supérieure l'a fait rôtir et l'a mangée. Ces deux barbares ont fait leur œuvre sans s'inquiéter des cris de l'enfant, qui à la fin, a été délivré de leur mains par un homme qui se trouvait dans le voisinage. Le petit garçon malgré ses horribles blessures, a pu raconter comment on l'avait traité. Cet acte inhumain a excité une grande indignation.

— Un Yankee marchait avec un enfant de la verte Erin sur le chemin de New-York et pensant se divertir aux dépens de son compagnon, il lui dit: "Où serais-tu maintenant Pat si le diable avait ce qui lui appartien?" "Ma foi, répliqua Pat, je m'en irais seul à New-York.

— Un cultivateur de l'Illinois est au désespoir. Sa femme s'est pendue, mais ce n'est pas pour cela qu'il est au désespoir. Sa femme s'est pendue à un pommier et en gigotant elle a fait tomber au moins quatre au cinq boisseaux de pommes vertes, qui arrivées à maturité auraient valu une piastre le boisseau.

Les femmes seules ont le don divin de savoir soigner lér blessures de l'âme. Leur nature les prédisposent a cette grande mission de douceur et de patience. Les hommes ont parfois du dévouement en lingot; il est rare qu'ils en aient en monnaie.

AVIS PUBLIC.

CONFORMEMENT à la coutume du pays avant le transfert, relativement aux achats de terre.

Je donne maintenant avis que je suis pour acheter de William Garrioch, du Portage La Prairie, ce certain Lot de terre, numéro 135?, de six chaînes de front, sur la rive Nord de la Rivière Assiniboine, entre l'Eglise d'Headingly et la maison de John Taylor, écuier.

Les personnes qui ont des réclamations sur le dit Lot sont par le présent notifiées de m'en donner connaissance.

J. H. McTAVISH.

Fort Garry, 10 Juillet, 1871. 3-f.

Loi des Ecoles.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il a plu a Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil en date du juillet courant, révoquer celui du 22 juin dernier, et que les électeurs des différentes divisions électorales, formées en arrondissement scolaire, se réuniront en

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

MARDI, le 18 JUILLET courant.

Pour procéder à l'élection de trois d'entr'eux comme Commissaires d'Ecole, et décider la manière d'après laquelle ils soutiendront l'école ou les écoles de leur arrondissement scolaire, suivant la 27ème clause de la loi.

Le résultat de l'élection devra aussitôt être transmis au soussigné, à St. Boniface, par le secrétaire de l'assemblée.

(Signé), JOSEPH ROYAL,
Surintendant des Ecoles Catholiques de Manitoba.

1871. 1871.

St. Paul
AU
FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage alloué sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$28.50	En argent américain.
Seconde classe......	25.00	
Frêt par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o



LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.



HOTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 8 Mai, 1871.

IL a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur faire les nominations suivantes :

Pour être membres additionnels du Bureau de Santé pour la Province de Manitoba,

L'Hon. FRANCIS OGLETREE.

JOHN NORQUAY, Ecr.

Par Ordre,

THOS. HOWARD.
Secrétaire Provincial.

DEMANDE DE TRAVERSIER.

Bureau du Ministre des Travaux Publics.

12 Mai, 1871.

LES soumissions seront reçues de toutes personnes qui desireront tenir la traverse de St. Norbert.

Les conditions seront connues en s'adressant au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

(Signé.)

A. BOYD,
Ministre des Travaux Publics.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

ORGE A VENDRE.

S'ADRESSER

Au moulin à Vapeur de ROBERT TAIT.

12 Juin, 1871. 3-f

WM. CHAMBERS.
ARMURIER,
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brévetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement executées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES,

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

PERDU.

DEPUIS l'automne dernier, un étalon de couleur noire, et portant la lettre P. avec une large couture. Ce cheval se trouvait entre la Pointe de Chênes et la Rivière Sale.

Une généreuse récompense sera donnée à celui qui m'en donnera des informations.

J.-BTE. PERREAULT DIT MORIN.
Pointe de Chênes.

BOIS DE SERVICE.

REÇU et mis en vente un lot du plus beau chêne.

S'Adresser à
R. PATTERSON.

M. R. Patterson achète pour de l'argent comptant les fourures (pelu) et les peaux.

Maison de McKenney.

Winnipeg, 6 Juin, 1871. 1 m.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

St. Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNÉRAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.